

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture



N° 66/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 01/12/2014	L'an deux mil quatorze le onze décembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 11/12/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27 Ayant donné procuration : 4 Absent excusé : 0 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanic, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, DELMARRE Véronique, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>- Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.
OBJET : <i>Rétrocession de la parcelle « ZAOUI » section AE n° 110, de l'Établissement Public Foncier à la Commune de Bavans</i>	<i>Procurations données :</i> - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, - SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0	Monsieur Christian BEDEZ est nommé secrétaire de séance.

Préambule :

Suivant acte de vente en date du 29 décembre 2009, l'Établissement Public Foncier a acquis, pour le compte de la Commune de Bavans, une propriété bâtie, cadastrée section AE n°110 d'une contenance de 617 m².

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix global de 33 000 €.

Par courrier du 11 juin 2014 complété par un courrier du 03 juillet 2014, nous avons sollicité la rétrocession de ce bien.

L'objet de cette rétrocession est conforme à l'objet de la convention opérationnelle signée entre l'E.P.F. et la Commune de Bavans en date du 1^{er} septembre 2009.

Cette rétrocession doit avoir lieu au prix global de 33 000 € suivant estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques de Franche-Comté et du Département du Doubs référencée 2014-48V721 du 31 juillet 2014.

Le Conseil Municipal,

Par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

- Se prononce favorablement sur la rétrocession par l'E.P.F. à la Commune de Bavans, de la propriété bâtie cadastrée section AE n°110, d'une contenance de 617 m², sur la base de 33 000 €. En sus, le cas échéant, frais de gestion et de portage et frais d'acte de rétrocession.

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré à Bavans, le 11/12/2014

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 11/12/2014

Publiée le 11/12/2014.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES DE
FRANCHE-COMTE ET DU DEPARTEMENT DU DOUBS**
POLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE
17 RUE DE LA PRÉFECTURE
25043 BESANCON CEDEX

Montbéliard, le 31 juillet 2014

Monsieur de le Directeur de
l'Etablissement Public Foncier
28 rue de Mégevand
25000 BESANCON

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD
Téléphone : 03.81.65.36.24

Courriel : nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Rétrocession à commune de Bavans .

Affaire suivie par: A ROMBAUT/CCL

Opération 111 BAVANS .

Références :

La vôtre: Lettre du 11/07/2014 reçue le 16/07/2014.

La nôtre: 2014- 48 V 721

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service France Domaine sur la valeur de rétrocession de la parcelle située sur la commune de BAVANS et cadastrée section AE n° 110 d' une contenance de 6 a 17 ca .

Ce biens a été acquis par l'EPF le 29 décembre 2009 moyennant le prix de 33 000 € .

Après enquête et compte tenu des données du marché immobilier local et des clauses de la convention de portage signée entre la Commune et l'EPF , la valeur de rétrocession est fixée au prix d'achat par l'EPF soit **33 000 €** .

Cette valeur s'entend hors taxes et droits d'enregistrement.

Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles relatives à la constructibilité du bien ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques
de Franche-Comté et du département du Doubs
et par délégation
L' Inspecteur des Finances Publiques
Nelly EUVRARD

NE

